

L'ABC-NB s'oppose à l'abolition de la Cour des petites créances

Saint-Jean (N.-B.) – La Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (ABC-NB) s'oppose avec force à l'annonce, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de l'abolition de la Cour des petites créances et du transfert des causes de petites créances à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

« C'est un recul, a déclaré Edward Keyes, président de l'ABC-NB. Nous croyons que cette mesure aura des conséquences sérieuses pour l'accès à la justice dans toute la province. »

L'entrée en fonction, en janvier 1999, de juges qui entendent les causes de petites créances, avait pour but de réduire l'accumulation de causes à la Cour du Banc de la Reine. « Avant la nomination de ces juges, il y avait une liste d'attente de 1 600 causes de petites créances. Il fallait attendre des mois pour qu'une cause de petites créances soit entendue », a ajouté M. Keyes.

Le transfert d'environ 2 000 causes à la Cour du Banc de la Reine créera rapidement des accumulations et réduira de façon appréciable l'actuelle efficacité de ce tribunal. « Les parties veulent que leurs causes soient entendues le plus rapidement possible. Nous nous attendons tout à fait à ce que l'ajout des causes de petites créances à la charge de travail de la Cour du Banc de la Reine, déjà lourde, créera de sérieux retards, alors que cette Cour tente d'entendre toutes les causes devant elle », a précisé le président de l'ABC-NB.

La Division du Nouveau-Brunswick de l'ABC réfute l'argument voulant que l'élimination de ces juges permette des économies budgétaires. « Toute économie sera annulée. Les retards importants non seulement dans les causes de petites créances, mais aussi dans les causes civiles devant la Cour du Banc de la Reine risquent même d'augmenter les coûts », a avancé M. Keyes. Aussi l'ABC-NB presse-t-elle le gouvernement du Nouveau-Brunswick de réexaminer sa décision.

L'ABC-NB est une Division de l'Association du Barreau canadien et compte 1600 membres à travers la province. L'ABC se voue à l'amélioration du droit, de l'administration de la justice et appuie la primauté du droit. Elle compte 38 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

- 30 -

Pour plus amples renseignements, communiquez à :

Division du NB de l'ABC
Directrice générale intérimaire – Allison Myers
506 452-7818